

Le 20 octobre 2017

La recertification, affaire exclusive de la profession en exercice

Agnès Buzyn a annoncé la relance du chantier de la « recertification » des médecins, lors de son discours en ouverture du congrès annuel de l'Ordre national des médecins le 19 octobre. Le mot rappelle aux médecins libéraux de douloureux souvenirs, quand la CNAM voulait faire elle-même une « recertification » comme porte d'entrée du conventionnement !

Se former tout au long de sa vie professionnelle est une obligation non seulement réglementaire, déontologique, mais morale. Nous devons assurer à nos patients des soins de qualité, correspondant aux avancées du savoir médical. La science médicale évolue très vite et cette mise à jour des connaissances et des pratiques devient incontournable. Ceci doit être aujourd'hui clairement garanti aux patients et à la société.

C'est pourquoi la CSMF accompagnera la mise en place d'un dispositif qui garantit à la population la mise à jour de la connaissance et de la pratique des médecins libéraux. Ne laissons pas le secteur assurantiel s'emparer de ce domaine : la profession en exercice, et elle seule, doit se saisir de cet enjeu en organisant un processus de « recertification ».

Ce n'est pas le rôle de l'Etat, ni celui de la faculté, ni celui des assurances de mener une « mission sur la recertification des compétences ». Il revient au collège de médecine générale et aux conseils nationaux professionnels, avec les syndicats de spécialités, d'élaborer les critères, et aux syndicats représentatifs de mener la négociation.

La CSMF se tient à la disposition du gouvernement pour faire part de ses propositions sur la mise en œuvre d'un processus de recertification.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.